

Politique de Paths to Parenthood

Afin de favoriser l'égalité femmes-hommes et de renforcer l'inclusion dans le trail running, UTMB Group a introduit en 2023 une politique dédiée à la parentalité, déployée sur l'ensemble des événements UTMB World Series. En 2026, cette politique a été élargie et renommée *Paths to Parenthood Policy*, afin d'accompagner les athlètes à chaque étape de leur parcours vers la parentalité – qu'il s'agisse d'une grossesse, d'une adoption, d'une gestation pour autrui ou d'un parcours de procréation médicalement assistée (PMA) – ainsi que leurs partenaires.

Éligibilité et procédure

Les athlètes souhaitant bénéficier de la *Paths to Parenthood Policy* doivent faire une demande en sélectionnant l'option correspondante, telle que décrite ci-dessous, par email auprès de l'événement auquel ils sont inscrits ou auquel ils souhaitent participer, en fournissant les justificatifs suivants, selon les cas :

- **Athlètes enceintes :** certificat médical daté attestant de la grossesse.
- **Athlètes engagés dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA) :** certificat médical daté ou attestation d'un centre de fertilité confirmant que l'athlète est engagé dans un parcours de PMA. Aucun détail relatif au diagnostic ou au traitement n'est requis. À titre de clarification, la PMA comprend notamment la fécondation in vitro (FIV), l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI), l'insémination intra-utérine (IUI), la ponction ovocytaire, le transfert d'embryon (frais ou congelé), les dons de gamètes, les traitements d'induction de l'ovulation ainsi que la préservation ovocytaire pour indication médicale.
- **Athlètes dont le/la partenaire est enceinte, avec une date d'accouchement prévue dans les trois mois précédant ou suivant la course :** certificat médical daté attestant de la grossesse, ainsi qu'une preuve de la relation si disponible (ex. certificat de mariage, PACS, etc.).
- **Athlètes en cours d'adoption ou ayant recours à une gestation pour autrui :** certificat d'adoption ou de naissance daté dans les six mois précédant la course.

Remarque : aucun résultat spécifique de la grossesse ou du parcours de PMA n'est requis ; les fausses couches et les cycles non aboutis restent couverts et n'ont pas à être déclarés. Conscients que les parcours vers la parentalité peuvent être imprévisibles, les athlètes peuvent bénéficier de la politique dès lors qu'ils remplissent les critères d'éligibilité à tout moment, entre la période d'inscription et le jour de la course. Les athlètes peuvent ainsi être enceintes, engagés dans un parcours de PMA ou en cours d'adoption ou de gestation pour autrui au moment de l'inscription, et conserver le droit à un report ou à un remboursement avant la course s'ils souhaitent activer ces options.

Options prévues par la politique

Les athlètes éligibles disposent des options suivantes dans le cadre de la *Paths to Parenthood Policy*.

Courses sans tirage au sort (Non-Lottery)

- Remboursement intégral des frais d'inscription (hors frais de service et achats additionnels tels que dons, photos ou hébergement), sous réserve que la demande soit effectuée au plus tard à la date de la course.

OU

- Report jusqu'à 2 ans sur la même distance ou une distance inférieure.

Courses avec tirage au sort (Lottery)

- Remboursement intégral (hors frais de service et achats additionnels tels que dons, photos ou hébergement), sous réserve que la demande soit effectuée au plus tard à la date de la course.

ET

- Pour les femmes enceintes : accès prioritaire pendant une durée maximale de 5 ans pour les formats 50K, 100K et 100M (réduite à 2 ans pour les partenaires et les parents en adoption ou en gestation pour autrui), et jusqu'à 2 ans pour les formats 20K. Accès à la même distance ou à une distance inférieure.

Reports réussis

Les athlètes peuvent bénéficier d'un report supplémentaire s'ils remplissent à nouveau les critères d'éligibilité de la *Paths to Parenthood Policy* pendant la période de report. Par exemple, un athlète ayant reporté une course dans le cadre d'un parcours de PMA et devenant ensuite enceinte durant cette période pourra basculer vers les dispositions liées à la grossesse sans perdre sa place.

Conditions supplémentaires pour l'utilisation d'un dossard reporté

- **Délais de demande :**

Courses avec tirage au sort (Lottery) : En raison du nombre limité de places, les demandes doivent être envoyées par email avant la période de préinscription.

Courses sans tirage au sort (Non Lottery) : toute demande effectuée avant l'ouverture des inscriptions sera acceptée. Les demandes effectuées après l'ouverture ne peuvent être garanties et dépendent des disponibilités. Aucune demande ne sera acceptée après la clôture des inscriptions.

- **UTMB Index:** pour les événements nécessitant un UTMB Index valide, les coureurs doivent s'assurer que celui-ci est valide au moment de leur inscription à la course reportée.

- **Vérification:** l'organisateur peut, si nécessaire, demander des justificatifs complémentaires dans le respect de la vie privée et du caractère confidentiel de la situation de l'athlète, et se réserve le droit de refuser une demande.

Paths to Parenthood policy Spécifiques pour les athlètes élités féminines

Les athlètes élités féminines (*) engagées dans un parcours de *Paths to Parenthood* (grossesse, adoption, gestation pour autrui ou PMA) peuvent bénéficier des conditions spécifiques suivantes :

1) Report de l'inscription jusqu'à 5 ans

Le report est valable sur le même événement et la même distance (ou une distance inférieure).

L'athlète doit contacter l'organisation de l'événement en mettant en copie : elites@utmb.world.

2) Maintien des avantages liés au statut d'athlète élite pendant 2 ans

À la reprise de la compétition (sur toute course attribuant un UTMB Index), les athlètes conservent les avantages associés à leur statut élite pendant une durée de 2 ans à compter de cette date. Cela s'applique à l'ensemble des événements UTMB World Series / Majors / Finals (mêmes catégories ou inférieures), incluant notamment :

- Accès aux sas de départ élités.
- Dispense de présenter un UTMB Index valide (si celui-ci était valide avant la participation à *Paths to Parenthood*).
- Inscription gratuite (si applicable)
- Prolongation de la période de qualification pour les Finals UTMB World Series jusqu'au 30 juin de l'année des Finals, sous réserve d'une demande adressée à l'équipe élite avant fin novembre de l'année précédente (conditions applicables).

L'athlète doit contacter l'organisation de l'événement en mettant en copie elites@utmb.world.

3) UTMB Index sur le profil coureur

- L'UTMB Index, ainsi que le classement associé, au moment de la demande dans le cadre de la *Paths to Parenthood Policy*, seront enregistrés et affichés sur la page personnelle de l'athlète sur utmb.world pendant une durée maximale de 5 ans ou jusqu'à ce que l'UTMB Index actualisé atteigne à nouveau le niveau de l'indice de référence.

L'UTMB Index actualisé restera visible et continuera d'être utilisé dans les classements et sur les pages UTMB Live ; ce classement évoluera normalement.

L'athlète doit contacter : elites@utmb.world.

(*) Pour bénéficier de la politique réservée aux athlètes élités féminines, l'athlète doit disposer d'un UTMB Index égal ou supérieur aux seuils suivants dans au moins une des catégories :

Category	20K	50K	100K	100M
UTMB index	680	680	660	600